



LA LUXEMBOURGEOISE (SIÈGE)  
10 RUE ALDRINGEN  
L - 1118 LUXEMBOURG  
TÉLÉFAX 4761 - 300

LA LUXEMBOURGEOISE - VIE  
10 RUE ALDRINGEN  
L - 1118 LUXEMBOURG  
TÉLÉFAX 4761 - 400

BUREAU RÉGIONAL  
6 PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE  
L - 4138 ESCH / ALZETTE  
TÉLÉFAX 54 42 23

BUREAU RÉGIONAL  
5 AVENUE SALENTINY  
L - 9080 ETTTELBRUCK  
TÉLÉFAX 81 85 18

Téléphone 4761-1    [www.lalux.lu](http://www.lalux.lu)  
email: [groupeLL@lalux.lu](mailto:groupeLL@lalux.lu)



## ÉPARGNE ET PROTECTION FAMILIALE



## ÉPARGNE ET PROTECTION FAMILIALE

La protection de votre famille vous tient à coeur. Vous faites tout pour garantir son bien-être. Par ailleurs vous désirez également prendre vos dispositions pour vous constituer une réserve confortable pour votre grand âge.



C'est maintenant que vous voulez profiter d'une sécurité optimale pour vous et vos proches, sans toutefois négliger votre situation financière ultérieure, au moment de votre retraite.

L'Assurance Mixte est la formule qui associe idéalement ces deux volets. Elle prévient des aléas, p.ex. le décès prématuré, et constitue en même temps une épargne facile, réserve indispensable pour la retraite.

L'Assurance Mixte prévoit le **paiement du capital assuré**:

- soit au moment du décès de l'assuré, en cours de contrat, aux ayants droit désignés dans la police d'assurance. Le paiement de prime s'arrête avec la mort de l'assuré.
- soit dans le cas où l'assuré survit au délai convenu. Le capital, majoré de la participation au bénéfice, peut alors revenir à lui-même ou à toute autre personne désignée dans la police d'assurance.



## L'ASSURANCE MIXTE SUR DEUX TÊTES

L'Assurance Mixte peut être conclue sur deux têtes. Elle garantit alors les mêmes prestations, mais le capital 'Décès' est versé dès que l'un des deux assurés est décédé. C'est à ce moment que le contrat s'arrête. L'augmentation de prime s'avère modique pour cette extension de garantie.

## L'ASSURANCE MIXTE À CAPITAL DIFFÉRENT

Pour cette variante, le capital payé en cas de survie est différent du capital payé en cas de décès. Il existe différentes formules:

Assurance mixte	10/5
Assurance mixte	10/12
Assurance mixte	10/15
Assurance mixte	10/20
Assurance mixte	10/25

Citons l'assurance mixte 10/20.

Par exemple, si l'on prévoit un capital assuré en cas de décès de 24.789 €, le capital à terme est alors de 49.578 €.

## ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

L'Assurance Mixte peut encore être assortie de **prestations complémentaires en cas d'accident et en cas d'invalidité totale**.

[Renseignez-vous sur votre plan de sécurité individuel.](#)

[LA LUXEMBOURGEOISE-VIE vous propose des garanties fiables et des conditions sur mesure.](#)